



Le 28/01/2024

Le point de vue de la LPO AURA délégation de l'Isère

La LPO soutient la transition énergétique, elle étudie les projets d'énergies renouvelables quant à leurs impacts possibles sur la biodiversité.

Elle se base sur les faits scientifiques et l'expérience de projets semblables antérieurs.

La LPO est défavorable au développement d'énergies renouvelables générant des impacts négatifs importants pour la biodiversité et s'autorise un jugement au cas par cas sur la base d'arguments objectifs.

Notre mission est d'agir pour la nature et la biodiversité, avec l'ensemble des citoyens et tous les acteurs de la société, afin d'assurer la sauvegarde des espèces sauvages et la préservation de leurs habitats, aujourd'hui et pour les générations futures.

Dans le cadre de ce cahier d'acteur, la LPO tient à attirer l'attention des lecteurs sur les conséquences pour l'avifaune que ce projet représente.

Depuis plus de 100 ans, la LPO agit en faveur de la biodiversité dans toute la France. En Isère particulièrement, elle agit pour protéger des milieux extrêmement diversifiés (montagne, zones humides, plaines agricoles, rivières...) et toute la faune qu'ils abritent.

Forte de 2578 adhérents (12 948 adhérents en AURA), elle porte la voix de la nature.

Contact : LPO AURA-Isère

Adresse : Maison de la nature et de l'environnement.
5 place Bir Hakeim
38 000 GRENOBLE

Tel : 04 37 61 05 06

Site Internet : <https://auvergne-rhone-alpes.lpo.fr/lpo-locales/isere/>

Ne barrons pas la route aux oiseaux !!!

Historique : Le projet de barrage présenté par la CNR sur le Rhône va impacter le fleuve, ses berges et tous les écosystèmes sur plus de 26 km (du PK 35.5 au PK 62).

Il s'agit de l'une des dernières zones non artificialisées du Rhône, là où le fleuve a conservé son plein débit dans son lit historique.

Il impactera également les connexions avec les rivières affluentes (Ain, Bourbre, Girondan).

Le bon état écologique du fleuve n'est avéré que sur 20 % de son étendue. Aujourd'hui, sur les 545 km du linéaire du fleuve en France, seulement 25 km sont encore indemnes d'aménagements physiques, soit moins de 5 % !

Dans les années 80, un précédent projet de barrage avait été abandonné au même endroit grâce à l'implication des associations, notamment de la LPO. En effet cet aménagement avait déjà soulevé à l'époque des problèmes de destruction de riches espaces naturels, impliquant trop de conséquences pour la faune et la flore et notamment pour plusieurs espèces rares ou en danger.

Ces espaces entrent en connexion directe avec la zone Natura 2000 de la confluence Ain-Rhône.

A l'heure actuelle et plus que jamais, la biodiversité disparaît et nous nous devons de lutter contre toute artificialisation de milieux naturels.

Prenons par exemple les impacts que le barrage aura pour les oiseaux :

1) Destruction des habitats

Le projet prévoit plusieurs modifications extrêmement importantes des milieux : la modification du cours du fleuve, la destruction des berges naturelles et des ripisylves ainsi que le sur-creusement du lit du fleuve.

Nos naturalistes ont recensé 142 espèces d'oiseaux nicheuses dans ce secteur. Elles seront directement impactées par ces changements, tout comme les 46 espèces d'oiseaux qui hivernent sur le site.

La modification du cours du fleuve va engendrer la perte de terres agricoles et donc impacter des espèces comme les alouettes des champs qui sont déjà parmi les espèces en très fort déclin sur le plan français et européen.

Lors de la destruction des berges actuelles, les ripisylves seront artificialisées.

Or ces espaces jouent un rôle écologique prépondérant. Ils offrent notamment aux oiseaux des endroits pour se cacher, se nourrir et surtout pour construire leurs nids dans les arbres.

Les berges de terre permettent par exemple la nidification du martin-pêcheur qui est en fort déclin dans notre région.



Camille Kozlik

Le martin-pêcheur est une espèce d'oiseau inféodée aux milieux humides. Il se nourrit principalement de poissons et d'amphibiens. Généralement, il se perche sur une branche au dessus de l'eau le long des berges à l'affut des poissons. C'est un oiseau considéré comme un bio-indicateur de la qualité des milieux aquatiques. Sans ressources alimentaires en quantité et en qualité, il ne peut subsister sur un secteur. Pour sa nidification, il creuse dans la berge, à l'abri des branches, un terrier d'environ 60cm de long qui accueillera ses œufs. Surnommé la flèche bleue pour sa vitesse en vol au-dessus de l'eau qui peut atteindre 80 km/h, c'est souvent en vol qu'on l'aperçoit et qu'on entend son cri aigu et puissant.

Les zones de roselière seront également impactées, et avec elles le cortège d'espèces paludicoles qui venaient s'y reproduire comme les rousserolles effarvates et turdoïdes ou encore les râles d'eau.

De nombreuses espèces de canards dont la nidification est très sensible aux niveaux d'eau seront affectées par les modifications dues aux lâchers de printemps et au marnage.

Les bancs de sable et de gravier vont également disparaître en amont du barrage. Ils sont les lieux de ponte notamment du petit gravelot qui est présent sur le secteur et qui ne pourra plus retrouver de tels espaces après les travaux. Il s'agit d'une espèce très rare dans notre région.



Camille Kozlik

Le petit gravelot est un oiseau limicole. Il se nourrit donc principalement dans le limon en y cherchant des insectes, vers, petits crustacés et mollusques. Son nid est une simple dépression creusée dans le sable des plages ou des gravières des bords de rivières. Il y pond des œufs de la même couleur que le milieu pour éviter la prédation. Les bancs de sable et gravier présents le long des fleuves et rivières lui sont indispensables pour la réalisation complète de son cycle de vie.

2) Modification des ressources alimentaires

Le nombre et la diversité des espèces présentes sur le site indiquent le bon état des écosystèmes et leur pluralité. On retrouve des espèces piscivores, insectivores, granivores ou opportunistes.

La modification de ces écosystèmes influencera forcément l'accès aux denrées alimentaires, en quantité, en qualité et en diversité.

Par exemple, les modifications du cours du fleuve et de son débit vont induire pour les poissons la perte de zones de frayage et de libre circulation (même si la passe à poissons prévue dans le projet diminuera cet impact, elle ne le compensera pas complètement). Cela impliquera également des problèmes de température et une possible asphyxie des eaux, notamment au plus fort des étés qui sont de plus en plus caniculaires.

La température des eaux du Rhône étant déjà régulièrement trop élevée en aval de la centrale du Bugey (6 km avant), les populations de poissons risquent de diminuer et de perdre en variétés d'espèces, engendrant par ricochet une perte de nourriture pour les oiseaux comme le martin-pêcheur ou les grèbes huppés par exemple.

Les ripisylves sont des espaces extrêmement riches en insectes qui peuvent y accomplir la totalité de leur cycle de vie. Zones de forêts humides, elles offrent un vrai garde-manger pour de nombreux oiseaux, mais également pour les amphibiens ou les chiroptères. Le troglodyte mignon et la fauvette à tête noire par exemple, trouvent dans ces espaces diptères, hémiptères et papillons pour se nourrir ainsi que leur progéniture.

La disparition des ripisylves bordant le Rhône induira une perte de ressources alimentaires pour de nombreuses espèces.

La disparition des bancs de gravier et de sable affectera la présence de mollusques et de crustacés et surtout leur accessibilité pour les espèces spécialisées telles que les limicoles et notamment le petit gravelot qui est classé en rouge dans la liste des espèces régionales menacées.

3) Modification des haltes migratoires



Le Rhône est l'une des voies migratoires les plus importantes pour les oiseaux en France. De nombreuses espèces sont répertoriées en passage sur le site comme les grues, les milans, les hirondelles, les sternes...

La modification du site et de la ressource alimentaire pourrait avoir un impact pour les oiseaux s'y arrêtant temporairement et sur le trajet des autres.

Eviter de détruire plutôt que devoir compenser :

A l'heure où de nombreux tronçons du Rhône sont en cours de renaturation à grands coups de millions d'euros (lônes, casiers Girardon...), il semble prépondérant de ne pas détruire le dernier tronçon sauvage de l'un des fleuves les plus emblématiques de France. Les renaturations ne résolvent jamais tous les problèmes induits pas les modifications humaines.

Eviter de détruire plutôt que devoir compenser :

Article dans « La Monde » le 31/08/2022

Un chantier sans fin, qui a pour l'instant coûté près de 43 millions d'euros, financés par la CNR et l'Agence de l'eau. « Il y a un tel niveau de dysfonctionnement qu'on ne pourra pas tout réhabiliter, estime Christophe Moiroud.(responsable du programme de restauration écologique à la Compagnie nationale du Rhône) On ne retrouvera jamais le Rhône d'avant. On concentre nos efforts sur les sites qui ont le plus de potentiel. »

Le projet présenté par la CNR implique la modification et la destruction complète de milieux naturels riches en faune et en flore pour des rendements faibles et coûteux au regard des autres barrages sur le Rhône et des besoins actuels.

De même, le bilan carbone et l'impact environnemental de la construction vont être énormes : la CNR annonce déjà 250 000 tonnes de CO2 émis avec des calculs qui manquent de transparence pour être analysés.

Pourquoi détruire d'un côté ce qu'on tente de réparer de l'autre ? Cela semble complètement incompréhensible et nous espérons que des décisions logiques soient prises au regard de l'état actuel de la biodiversité.

Conclusion:

La LPO AuRA préconise de sortir de cette position de domination sur le vivant et de changer de paradigme pour une position d'humilité, de coopération avec notre environnement. Le sujet de la biodiversité ne doit pas être un sujet annexe, mais le sujet principal de ce projet. Les destructions que ce projet engendrera ne pourront être compensées d'aucune manière. Les bénéfices pour l'Homme seront faibles et extrêmement coûteux à tous les niveaux (financier, ressources naturelles...), des alternatives moins délétères pour la biodiversité existent.

A l'heure où l'effondrement de la biodiversité doit devenir le problème de chacun, ce projet est écologiquement catastrophique.

Après étude du dossier de la CNR, des données naturalistes passées et actuelles, de la comparaison avec d'autres sites semblables et compte tenu des impacts évidents pour la faune sauvage et notamment pour les 142 espèces d'oiseaux présentes ou de passage sur le site :

la LPO AURA délégation de l'Isère se positionne contre ce projet de barrage qui impactera durablement le dernier tronçon sauvage du Rhône.